

PROTOCOLE D'ACCUEIL D'UN ELEVE TSA (*trouble du spectre autistique*)

EN COLLEGE

AVANT LA RENTREE

Prévoir une visite du collège

Remettre un livret d'accueil spécifique du collège :

Ce livret lui permettra de mieux se repérer grâce à

- des photos des lieux importants (façade collège, cour, foyer, self, cdi, gymnase, infirmerie, salle regroupement Ulis, bureau vie scolaire + particularités : lieux de regroupement dans la cour, salle polyvalente etc ...)
- des photos des personnes importantes (personne référente/coordonnateur ulis / direction / CPE)
- un plan détaillé du collège

Les photos doivent être les plus épurées possibles, sans détail.

Nommer une personne référente pour cet élève (chef d'établissement ou adjoint, documentaliste, enseignant, conseiller principal d'éducation, médecin scolaire, infirmière...). Ce sera une personne qui pourra être à l'écoute des besoins particuliers de cet élève et pourra lui servir de point d'ancrage et de soutien. Cette personne pourra solliciter le SESSAD (service de soins) ou autres partenaires pour récolter des informations sur les caractéristiques du trouble de cet enfant.

Prendre connaissance de son livret « aménagements pédagogiques » (cf. document académique)

LA RENTREE

Le jour de la rentrée est un jour spécifique au niveau de l'organisation, qui peut être anxiogène pour cet élève.

- L'élève avec autisme peut avoir besoin d'une aide spécifique, mais un adulte assis à côté de lui peut le stigmatiser. On peut donc imaginer que lors de la première matinée, un surveillant soit en renfort du professeur principal dans la classe, avec une attitude distanciée, mais prêt à venir rassurer/aider l'élève si nécessaire.
NB :Si l'élève dépend d'une Ulis, l'accompagnement AVS est pensé par le coordonnateur.
- Insister sur le fait que l'emploi du temps distribué en début d'année est provisoire et risque de changer.
- Personnalisation de l'emploi du temps (pour les élèves d'ULIS)

Pour certains élèves, l'emploi du temps sera personnalisé : à la semaine, à la journée, avec photos, avec pictogrammes en fonction des besoins repérés etc..... Ces adaptations peuvent être faites par le Sessad, le coordonnateur, ou la famille le cas échéant.

TOUT AU LONG DE LA SCOLARITE

- Transmission des informations à l'élève, **anticiper** tout changement

Le collège doit toujours s'assurer (que tout changement a bien été expliqué (et écrit sur le carnet)). Faire reformuler au jeune ce changement et s'assurer qu'il a compris.

- Carte SOS

L'élève a dans son cartable une carte « SOS » (J'ai un problème??) qui lui permettra d'aller demander de l'aide à la personne référente.

AUTRES ACTIONS POSSIBLES

- Information sur le handicap au niveau de la classe

Il est indispensable d'avoir l'accord du jeune et de sa famille.

Si l'élève bénéficie d'un Sessad, celui-ci peut intervenir dans la classe (en dehors de la présence du jeune...). Possibilité de faire intervenir des associations et des personnes du centre ressources autisme (CRA).

- Informier et Former l'équipe éducative du collège.

Des informations sur le trouble et sur les aménagements pédagogiques sont disponibles sur les sites de l'ASH 42, de l'académie de Lyon et du centre ressources autisme :

- <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/ressources/ash/>
- <http://www.ac-lyon.fr/troubles-envahissants-du-developpement-et-autisme,193132,fr.html>
- <http://www.cra-rhone-alpes.org>

Possibilité de demander une FIL (formation d'initiative locale) « Scolariser un élève avec autisme. » auprès de la DAFOP (dafop@ac-lyon.fr)